

# ***FUCHS face à REACH***



*Règlement européen  
sur les substances chimiques*



## **Introduction**

FUCHS soutient les objectifs de REACH, la nouvelle réglementation européenne sur les produits chimiques. Depuis plus de trois ans, nos spécialistes travaillent conjointement avec nos clients et fournisseurs pour maîtriser les incidences de REACH. En partageant ainsi notre savoir, nous exerçons notre responsabilité envers nos partenaires commerciaux et leur personnel, le public et l'Environnement.

Nous investissons beaucoup pour rendre nos produits conformes aux exigences légales et réglementaires de REACH et garantir leur commercialisation. La pérennité de nos produits vous est acquise.

Edition: 04/2008



# Comment FUCHS décline REACH

## A AEPC

---

La nouvelle Agence Européenne des Produits Chimiques basée à Helsinki.

## A Applications

---

Non seulement les substances chimiques mais leurs usages «identifiés» sont aussi enregistrées. Ainsi les substances seront déclarées avec leur périmètre d'usage déterminé et la gestion des risques associée. Nous solliciterons votre concours pour nous communiquer les informations détaillées sur l'usage et les expositions aux personnes et à l'environnement que vous faites de nos produits.

## A Autorisation

---

«Processus spécifique d'autorisation» des substances sensibles par l'AEPC. Dans ce cas, REACH exige des enquêtes plus approfondies; seulement certaines applications particulières sont approuvées. L'autorisation est donnée par fabricant ou importateur. FUCHS n'utilisera aucune substance sensible nécessitant de telles autorisations.

## B Buts de REACH

---

REACH vise principalement à accroître la protection de la santé humaine et de l'environnement contre les risques chimiques. Dans le même temps, l'intention est de renforcer la compétitivité de l'industrie au sein de l'UE. FUCHS soutient pleinement ces objectifs.

## C Calendrier

---

Pré-enregistrement du 1<sup>er</sup> juin au 30 Novembre 2008. Toutes les substances pré-enregistrées bénéficieront de l'échéancier d'enregistrement (dit régime transitoire) suivant:

- Nov. 2010 au plus tard pour les substances dépassant 1000 t/an et 100 t/an pour les substances classées R 50/53
- Juin 2013 au plus tard pour les matières dépassant 100 t/an
- Juin 2018 au plus tard pour les substances produites ou importées à plus de 1 t/an.

## **C** Chaîne Logistique

---

REACH prévoit un droit à l'information tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Ainsi les informations sur la santé, la sécurité, l'impact sur l'environnement et aussi sur les risques et les mesures de gestion des risques doivent être échangées entre les acteurs en amont et en aval (fabricant-formulateur-revendeur-utilisateur).

## **C** Collaboration

---

FUCHS assurera une communication rapide, complète et fiable avec ses partenaires en amont et en aval dans la chaîne d'approvisionnement pour toute question relative à REACH.

## **D** Disponibilité produits

---

Nous ne souhaitons pas modifier les caractéristiques ou la composition de nos produits mais étant donné le nombre important de substances et l'étendue de REACH, nous ne pouvons pas totalement exclure cette hypothèse. Dans les prochaines années, la quasi-totalité des substances continueront à être disponibles au cours des périodes de régime transitoire respectives selon les volumes.

## **D** Dispositions de votre entreprise

---

Votre entreprise a aussi des obligations en vertu de REACH. Pouvez-vous agir dès maintenant?

- Oui, en déterminant votre rôle dans le système REACH (Fabricant/Importateur ou Utilisateur final), en préparant aussi l'inventaire des substances que vous utilisez et en déterminant les condi-

tions d'exposition auxquelles y sont soumis les personnes et l'Environnement tout au long de la chaîne de mise en oeuvre.

- En revanche il est encore trop tôt pour se préoccuper des SDS, PNEC, DNEL de toutes les substances et, notamment les préparations.
- Il sera d'ailleurs difficile de savoir quand toutes ces informations seront disponibles. Soyez patients et évitez d'élaborer des questionnaires sans consulter vos associations professionnelles.

## **D** Dispositions FUCHS

---

FUCHS a lancé un vaste programme pour préparer REACH:

- Nous avons adapté notre structure pour faire face aux nouvelles tâches ; ainsi, notre expertise sera concentrée dans une unité PROJET REACH FUCHS EUROPE rassemblant tous nos spécialistes.
- Les calendriers, processus et responsabilités seront définis et des contacts établis avec d'autres entreprises et consultants/fournisseurs.
- Nous allons évaluer et analyser l'ensemble des substances utilisées (matières premières, produits de négoce, produits auxiliaires et fuels).
- Toutes les substances chimiques produites par FUCHS seront recensées au niveau Européen. Nous analyserons ensuite notre inventaire pour décider des quantités et des lieux de fabrication ou d'importation de chaque substance.
- Nous établirons une liste des usages clients par produit.
- Nous commencerons par les démarches nécessaires au pré-enregistrement et à l'enregistrement de nos propres substances chimiques.
- Nous rassemblerons les connaissances disponibles sur les produits de négoce et détermineront les substances les plus concernées. Sans plus attendre, nous n'utilisons plus aucune substance CMR.
- Nous travaillons avec nos fournisseurs en amont pour les aider dans les travaux d'enregistrement des substances que nous leur achetons.

## **D** Données de base

---

Données détaillées et coûteuses nécessaires à la constitution des dossiers d'enregistrement. Les expériences inutiles sur les animaux doivent être évitées et les coûts doivent être maîtrisés. Les informations sur les substances seront utilisées collectivement par les entreprises afin d'optimiser les coûts.

## **E** Dossiers

---

Dossiers d'enregistrement des substances chimiques recensant leurs différents usages et les données sur leurs propriétés physico-chimiques, toxicologiques et eco-toxicologiques ainsi que le rapport sur la sécurité chimique (CSR).

## **E** Enregistrement

---

Enregistrement systématique de (presque) toutes les substances obligatoire pour permettre leur commercialisation: «Non enregistrée – non commercialisée». L'obligation d'enregistrement incombe à celui qui introduit la substance en UE: le fabricant ou l'importateur de la substance.

## **E** Evaluation

---

L'évaluation par l'AEPC des dossiers d'enregistrement soumis pour chacune des substances.

## **E** Exceptions

---

Toutes les substances doivent faire l'objet d'un enregistrement, sauf si elles sont explicitement exclues de REACH, par exemple certaines substances naturelles non modifiées tels que les minerais ou le pétrole brut, les éléments dont on maîtrise les risques tels que l'oxygène et l'azote, différents acides gras ou huiles grasses. Les substances déjà réglementées par d'autres lois de l'UE (en général, encore plus strictes), par exemple sur les denrées alimentaires, les biocides, les produits pharmaceutiques, sont également exclues.

## **E** Exposition

---

Les scénarii d'exposition comprennent tous les usages d'une substance sur tout son cycle de vie. Elles doivent inclure les conditions d'utilisation requises ainsi que les consignes de sécurité associées.

## **I** Importation hors UE

---

Les substances chimiques importées d'états non membres de l'UE (y compris les mélanges de substances) sont soumises à toutes les obligations découlant de REACH.

## **O** Obligation d'enregistrement

---

L'obligation d'enregistrement dans le cadre de REACH incombe à celui qui introduit la substance dans l'UE. Il s'agit des fabricants des substances et des importateurs qui importent des produits depuis des états non membres de l'UE. Les fabricants de mélanges de substance («préparations») ou les utilisateurs/consommateurs sont les utilisateurs en aval; ils n'ont aucune obligation d'enregistrement, mais doivent communiquer les informations tout au long de la chaîne d'utilisation.

## **P** Politique CHIMIE de l'UE

---

L'Union Européenne avait pour but d'harmoniser les points suivants:

- protection de la santé humaine et de l'environnement,
- amélioration de la compétitivité de l'industrie chimique de l'UE,
- prévention d'une scission au sein du marché intérieur,
- amélioration de la transparence, prise en compte des procédures internationales,
- promotion des méthodes de contrôle sans recours aux expériences sur les animaux et respect des obligations de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

## **P** Pré-Enregistrement

La phase de «pré-enregistrement» est prévue du 1<sup>er</sup> juin 2008 au 30 novembre 2008 pour toutes les substances «phase-in» quelque soit leur volume. Ce pré-enregistrement étant peu coûteux, nous pouvons supposer que la quasi-totalité des substances disponibles sur le marché seront a priori pré-enregistrées durant cette période de régime transitoire.

## **P** Produits chimiques

REACH concerne toutes les substances chimiques fabriquées ou importées à plus d'une tonne par an.

## **P** Produits FUCHS

Les produits FUCHS sont presque toujours des mélanges de plusieurs substances («préparations»). Il n'existe pas d'obligation d'enregistrer ces préparations, mais chacun de leurs composants.

## **R** REACH

La nouvelle législation chimique de l'UE, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juin 2007, remplace de nombreuses réglementations européennes et nationales.

## **R** Responsabilité

REACH a inversé «l'obligation de preuve»: il appartient maintenant aux industriels de fournir avec leurs moyens et à leurs frais les informations relatives au niveau de dangerosité des substances et de définir les mesures de gestion des risques.

## **S** SGH

Le Système Global Harmonisé de classification et d'étiquetage des substances dangereuses n'a pas de lien direct avec la législation européenne REACH. Cependant, dans les années à

## Comment FUCHS décline REACH

venir, il remplacera progressivement les directives de l'UE pour la classification des substances et préparations. Il est destiné à fournir des règles internationales normalisées sur la protection du consommateur, la santé et la sécurité au travail et dans les transports. Le SGH va fondamentalement faire évoluer le système «Essayé & Testé» mis en place depuis plusieurs décennies.

De nombreux critères, méthodes et valeurs seuils pour les classifications vont dorénavant changer. Ainsi pour des raisons très formelles, les résultats seront plus stricts pour la classification de nombreux produits, même si leur composition est restée inchangée. Avec REACH, le SGH conduira à un changement durable dans la législation chimique de l'UE.

### **S Substances FUCHS**

---

FUCHS produit un certain nombre de substances et respectera les obligations découlant de REACH et en particulier le pré-enregistrement. FUCHS a l'intention d'enregistrer toutes les substances qu'elle produit elle-même.

### **S Structure FUCHS EUROPE**

---

FUCHS EUROPE va répartir les travaux préparatoires de REACH de manière appropriée: le groupe PROJET REACH FUCHS EUROPE sera chargé du pré-enregistrement et de l'enregistrement des produits que l'entreprise fabrique elle-même tandis que les entreprises du groupe FUCHS assureront au niveau local les échanges avec les fournisseurs pour les produits achetés couverts par REACH afin d'enrichir la base de données centrale. Les entreprises du groupe FUCHS se chargeront de la communication aux clients sur l'utilisation des produits et l'exposition humaine et environnementale.

### **U Utilisateur final**

---

Vous-même en tant que client, généralement utilisateur final, devenez un acteur à part entière du système REACH.

## ***Informations supplémentaires***

<http://www.ecologie.gouv.fr/-REACH-.html>

<http://www.uic.fr/fr/reach00.htm>

[http://echa.europa.eu/home\\_fr.html](http://echa.europa.eu/home_fr.html)

<http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/l21282.htm>

<http://www.reach-info.fr>

<http://www.developpement-durable.gouv.fr>

Pour toute autre question concernant REACH, n'hésitez pas à nous contacter à [siege@fuchs-oil.com](mailto:siege@fuchs-oil.com)

**FUCHS LUBRIFIANT FRANCE S.A**

1, rue Lavoisier  
P.O. Box 209  
F-92002 Nanterre Cedex  
Phone: 0 141 37 42 00  
Fax: 0 141 37 42 99  
[www.fuchs-oil.fr](http://www.fuchs-oil.fr)